

NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ETRANGERES.

QUATRIEME ANNEE REPUBLICAINE.

BUODI 22 Germinal

(Ere vulgaire.)

Lundi 11 Avril 1796.

Réponse de Catherine au roi Stanislas, sur la détermination de son sort. — Lettre du prince de la Paix, premier ministre, adressée au chargé d'affaires de France, relativement à la levée du séquestre mis sur les biens des Français, lors de la guerre avec l'Espagne. — Détails exacts sur la mort de Charette. — Fête donnée au général Fichegre par le ministre de l'intérieur. — Discussion sur le projet de résolution relatif au partage des successions. — Discussion sur les troubles du Midi.

A V I S.

Le bureau d'abonnement des Nouvelles Politiques est toujours rue des Moulins, n°. 500.

Le prix actuel est de 500 liv., en assignats, pour 3 mois, seul terme pour lequel on peut souscrire en cette monnaie.

Le prix, en numéraire, est de 25 livres pour un an, 13 livres pour 6 mois, et 7 livres pour 3 mois.

Toute lettre non-affranchie ne sera pas reçue.

P O L O G N E.

De Varsovie, le 15 mars.

Le partage de nos contrées entre les trois puissances qui les ont envahies n'est pas entièrement terminé, ce qui est une nouvelle calamité ajoutée à toutes celles qui pesent sur nous. Car les autrichiens, les russes & les prussiens se croyant toujours en permanence de conquête, oublient que le véritable objet de la conquête est la conservation, & les réquisitions violentes & immodérées que les vainqueurs exercent à main armée contre nos malheureux cultivateurs sont un fléau dévastateur de toute propriété possible.

Stanislas avoit écrit depuis long-tems une lettre à l'impératrice de Russie pour lui demander quelques éclaircissements sur son sort ultérieur ; la réponse s'est faite assez long-tems attendre, mais elle est enfin arrivée, & voici ce qu'on en dit. Catherine assure son frere roi, de toute son affection, elle lui déclare qu'elle prendra un soin tout particulier de son sort, & qu'outre une pension de 13 mille ducats, dont il jouira par mois, il continuera à recevoir le revenu de ses biens allodiaux

en Pologne. Elle approuve qu'il aille prendre les bains de Carlstad & qu'il se rende ensuite à Rome pour y faire son séjour ; ville, dit Catherine, où il pourra cultiver le goût qu'il a pour les beaux arts.

Koczinsko est toujours détenu à Pétersbourg, où il habite un palais & où il tient chaque jour une table de seize couverts. Un medecin de la cour est chargé de le visiter journellement, & de rendre à l'impératrice compte de sa santé. il ne lui est pas permis d'écrire ; il ne lit point, parle peu, & se livre seul à de longues méditations.

Le cordonnier Kilinski est celui de tous les prisonniers amenés à Pétersbourg qui jouisse philosophiquement de son infortune. Comme il n'est pas noble, il est peu fréquenté & peu troublé par des visites, & il a demandé une grâce, qui lui a été accordée sur-le-champ, celle de pouvoir travailler de sa profession. En conséquence, il fait de fort bons souliers ; il s'applaudit de suivre aujourd'hui le précepte : *Ne sutor ultra crepidam* ; & il est presque devenu à la mode de se faire chauffer par lui.

E S P A G N E.

De Madrid, le 28 mars.

Lors de la rupture de la France avec l'Espagne, notre cour avoit non-seulement banni de ce royaume tous les Français, mais même avoit fait saisir tous leurs biens. Au retour de la paix, la restitution de ces biens fut ordonnée ; mais cette stipulation n'ayant pas été énoncée d'une manière assez claire, on attendoit le retour de la cour pour rectifier ce qu'elle avoit de louche ; & en effet, à peine le roi & la famille royale ont ils été arrivés de leur voyage en Estramadure & en Andalousie, que le prince de la Paix, premier ministre, a adressé au chargé d'affaires de France une lettre dont voici la substance :

Le ministre y déclare d'abord, que conformément aux intentions du roi, la junte des représailles a ordonné la

levée du sequestre mis à cause de la guerre sur tous les biens & effets quelconques appartenant aux individus & maisons de la nation française, & que les gouverneurs, intendans & juges des tribunaux du royaume seront chargés de l'exécution de cette mesure; en conséquence les propriétaires français ou leurs fondés de pouvoirs, pourront s'adresser aux juges des lieux pour en demander la restitution ou le recouvrement, qui devra s'effectuer avec toute la célérité possible; toutes les mesures de précautions à prendre pour justifier des titres de propriété seront prises avec la même exactitude. Tous les biens, effets, meubles ou immeubles qui existent dans les dépôts de l'administration seront restitués sans délai, ainsi que le produit des effets qui auront été vendus; il en sera de même des pièces formant créances, reçus, obligations, lettres & autres documens passés en faveur des individus français qui se trouveront n'avoir pas été encore acquittés; on remettra également aux français leurs livres de raison & registres qui se trouveront avoir été mis sous la main des juges.

Le premier ministre, dans cette lettre au chargé d'affaires de la république française, a exprimé de la manière la plus précise satisfaction que S. M. éprouve de donner cette marque de sa justice & de sa bienveillance envers la nation française.

F R A N C E.

D É P A R T E M E N T D U B A S - R H I N .

Extrait d'une lettre de Strasbourg, du 15 germinal.

Toutes les lettres reçues d'Allemagne & de France sont remplies d'espérances de paix; & s'il faut en croire quelques avis particuliers, il y a même des préliminaires déjà convenus entre la république française & la maison d'Autriche. Ce qui donne quelque poids à ces avis, c'est qu'en effet les troupes respectives se sont éloignées à une distance assez considérable pour que la cessation de l'armistice exige d'assez grands mouvemens & consume un peu de tems. Au surplus, on regarde comme certain le renouvellement d'un second armistice; & en effet, des lettres de Turkheim portent en termes précis que l'armée autrichienne a fait un grand mouvement retrograde en se retirant vers le Rhin, & qu'il ne reste qu'un faible corps pour couvrir les lignes de la Speyer. On a déjà vu que le quartier-général de l'armée française a été transféré à Aix-la-Chapelle.

Il paroît que l'ensemble des états de l'Allemagne est décidé à se réunir à la paix qui se traite entre l'Autriche & la France; & quoique le landgrave de Hesse-Cassel ait donné ordre à ses troupes de se tenir prêtes pour le 15 avril & de porter la garnison de Hanau à 6000 hommes, cette précaution n'a d'autre objet que de garnir les frontières de la Hesse, pour faire respecter la neutralité de ce pays.

Il court des bruits si divers sur les armemens de la Prusse, qu'il n'est gueres possible de former quelques conjectures solides sur ses desseins ultérieurs. Si cependant on consulte l'affection du roi de Prusse pour la famille du stathouder, si on met en ligne de compte les espérances que les partisans du stathouder semblent reprendre sur un changement de situation, on peut croire que le sort des Provinces-Unies n'est pas arrêté d'une manière irrévocable.

Au surplus les négociations qui ont lieu dans ce moment sont aussi actives que secrètes; de sorte que qu'on en dit est purement conjectural; mais certains politiques observent avec une espee d'étonnement que ces négociations ne parlent point du tout de l'Angleterre, qu'on diroit ne pas intervenir dans un débat d'une aussi grande importance. Cette puissance s'est-elle isolée de la confédération germanique? A-t-elle mis ses intérêts à part? Se charge-t-elle de les défendre toute seule? Les puissances qu'elle a ameutées contre la liberté française sont elles lassées de concourir à l'agrandissement de son commerce exclusif, dont elle a adopté avec tant de chaleur le système dangereux? Telles sont les questions qui se présentent naturellement dans toutes les têtes de nos politiques, questions qui ne peuvent être résolues que par les suites qu'aura la paix à-peu-près générale du continent lorsqu'elle sera décidée, & on croit que cette décision sera très-prochaine.

D É P A R T E M E N T D E L A L O I R E - I N F É R I E U R E .

De Nantes, le 11 germinal.

Vous ne serez sans doute pas fâché d'avoir des détails exacts sur la mort du trop célèbre Charette.

Charette, pris le 2 de ce mois par l'adjudant-général Travot, fut d'abord conduit à Angers; Nantes le réclama. Il étoit juste que le lieu de son odieux triomphe devint celui de son juste supplice. Il arriva le 7 à une heure après minuit. En sortant du bateau, il dit avec un soulevement de poitrine: *Voilà donc où ces gieux d'Anglais m'ont conduit.* C'est le seul moment où il ait marqué quelque émotion. Conduit à la maison du Boussei, il demanda un verre d'eau, puis qu'on lui permit quelques momens de repos, & il dormit effctivement.

Le lendemain matin, sur les neuf heures, on le conduisit chez le général Dutilh, où il devoit subir un interrogatoire. Je ne sais trop ce qui s'y est passé. On m'a seulement assuré qu'il s'étoit refusé de répondre à plusieurs questions du général, & qu'en parlant de la liberté il avoit dit qu'après... il ne connoissoit pas de plus grand scélérat. Qu'il se batoit, il est vrai, pour la contre-révolution; mais qu'il n'étoit point de son parti & qu'il le désavouoit. Les grenadiers & les chasseurs, & la cavalerie de la garde nationale étoient sous les armes; deux compagnies de mon bataillon & deux de la légion nantaise étoient commandées. Charette placé au milieu de cette escorte, précédé d'une demi-douzaine de généraux, escorté de quelques gendarmes, fut conduit de chez Dutilh jusqu'à la Construction, puis remontant la Fosse, la rue Jean Jacques, la place de la Comédie, descendant ensuite la rue Crébillon, la place Egalité, il fut ramené en prison par la rue Casserie.

Un peuple immense étoit répandu sur son passage & remplissoit les balcons. Des cris de *vive la république* se firent souvent entendre; mais soit que le cortège en imposât, soit qu'effectivement nous reprissions de meilleures mœurs, & que le tems des fureurs soit passé, l'indignation se contint, & on lui épargna les injurieuses personnalités.

Il étoit habillé d'un pantalon gris, d'un habit-veste pareil, sans autre distinction qu'un galon d'or étroit & dentelé qui bordoit son colet; autour de la tête un fichu blanc négligemment noué à la créole. Il avoit reçu un coup de feu à la tête; son épaule droite étoit encore

ouverte de sang. Il avoit le bras gauche en écharpe ; un coup de sabre, lui avoit coupé trois doigts de cette main. Sa contenance étoit assurée, sa marche ferme, & le plus grand calme étoit répandu sur sa figure. Son teint n'étoit pas comme au tems de pacification, blanc & uni, les joues l'avoient bruni. Il regardoit tout sans violence & sans bassesse.

Le lendemain 9, il fut jugé. Quand on lui a lu son jugement, des cris de *vive la république* ont retenti dans toute la salle ; il l'a entendu sans émotion ; ses traits ne sont pas décomposés un seul moment : il a demandé la parole ; il a dit qu'il ne cherchoit point à reculer l'ins- tant de sa mort ; mais qu'il prioit, pour sa satisfaction, que la commission envoyât chercher la lettre dont il avoit parlé.

A cinq heures il fut conduit à la place des Agriculteurs ; 5000 hommes formoient un bataillon carré. Le frère Guibert, assermenté, l'a assisté dans ses derniers momens. Il n'a voulu ni se mettre à genoux ni qu'on lui bandât la vue ; mais présentant sa poitrine au piquet chargé de faire feu, retirant son bras gauche du mouchoir qui l'enveloppoit, s'effaçant & prévenant par un signe de tête qu'il étoit prêt, on fait feu & il est tombé mort.

Il étoit âgé de 33 ans ; sa taille étoit d'environ 5 pieds 4 pouces, les cheveux noirs, les sourcils noirs, l'œil enfoncé, petit, mais vif, le nez long & recourbé, la bouche grande & rentrée, le menton allongé, beaucoup marqué de petite vérole ; la poitrine large, la cuisse assez fournie & bien faite, la jambe un peu grêle, la voix foible, féminine & un peu maigre, la tournure leste.

De Paris, le 21 germinal.

Le ministre de l'intérieur a donné hier une très-belle fête au général Pichegru ; il y avoit un dîner de soixante couverts, auquel étoient aussi invité tout le corps diplomatique, tous les ministres de la république, les présidents des deux conseils, plusieurs généraux & entr'autres le général Moreau, successeur de Pichegru : pour lui, on a déjà remarqué qu'il paroît par-tout également à sa place ; son ton, ses manières, ses discours, son air d'aisance montrent un homme familier avec la gloire, qui n'est ni embarrassé, ni même occupé ; qui n'est ni orgueilleux, ni modeste, mais qui est simple ; on ne peut pas mieux, c'est-à-dire, on ne peut pas moins jouer un rôle ; sa conversation montre sur-tout un observateur habile des hommes & des choses ; sa manière de répondre aux questions qu'on lui fait satisfait toujours l'intérêt, comme ses réponses même satisfont la curiosité ; on lui demandoit, par exemple, quels étoient à l'armée le ton, les manières du décemvir Saint-Just. Vous allez en juger, répondit-il, par le trait suivant : on officier général le prioit un jour de lui donner un quart d'heure d'audience. . . Un quart d'heure ! reprit Saint-Just en levant la tête, voulez-vous donc pacifier l'Europe !

En parlant de la fête, nous faisons comme presque tous les assistans qui n'y voyoient guere que Pichegru ; le ministre de l'intérieur saisit toutes les occasions de lui faire sentir d'une manière flatteuse & délicate, qu'il étoit l'objet. A table, en commençant les toast, il proposa de boire d'abord à la santé d'un *homme que la France présente avec la même confiance à ses amis et à ses ennemis* : c'est un heureux genre d'applications historiques que celui qui renouvelle pour les grands hommes les mots déjà adressés à leur semblable.

Pichegru étoit aussi assis à la place d'honneur au concert qui a suivi le dîner ; la musique étoit excellente, & l'assemblée paroissoit vraiment brillante dans une salle parfaitement ornée pour une fête ; c'étoit la superbe galerie de l'ancien hôtel de Brissac, illuminée avec goût & même avec magnificence ; des bruits de paix circuloient dans la salle, & l'on se disoit qu'une si heureuse nouvelle devoit arriver dans un pareil moment, pour que la joie universelle pût célébrer à la fois la gloire de Pichegru & le bonheur public qu'elle a préparé.

On a reçu la nouvelle de l'entrée de l'armée du Nord commandée par le général Beurnonville, dans l'électorat d'Hanovre.

Le général Moreau, qui a remplacé Pichegru, & qui est en ce moment à Paris, se rendra dans quelques jours à son poste ; mais rien n'annonce qu'il songe encore à ouvrir la campagne.

On assure que le citoyen Richard, membre du conseil des cinq cents, a refusé le ministère des relations extérieures en alléguant les titres de préférence que donnent à cette place les talens & les services de plusieurs anciens agens de la diplomatie.

Aux Autours des Nouvelles Politiques.

Paris, le 19 germinal.

La question qui s'agitoit hier au conseil des cinq cents m'avoit paru d'un si grand, d'un si touchant intérêt ; le souvenir récent de la discussion sur la liberté de la presse m'en promettoit une si calme & si décente, que j'ai voulu y assister. Permettez que je vous adresse les réflexions qu'elle m'a suggérées.

Il me semble que l'esprit de vertige révolutionnaire, qui s'est tout-à-coup emparé d'une partie de l'assemblée, & qu'une pareille question étoit, moins que toute autre, de nature à exciter, tient sur-tout aux craintes bien fondées, aux inquiétudes, au désespoir d'un parti, qui s'apperoit tous les jours d'une manière plus frappante & plus cruelle, que c'en est fait de son influence, de son existence même, s'il n'a recours à ses ressources familières pour troubler cette espèce de ralliement si heureux & si nouveau, ce concert presque unanime entre l'immense majorité de la nation qui veut la *constitution & la paix*, le gouvernement qui veut la *constitution & la paix* & commence à le dire avec franchise ; les deux conseils qui veulent aussi la *constitution & la paix*, & qui promettent d'avance au gouvernement la réunion de leur imposante majorité à l'appui de tout ce qu'il proposera de sage & de tout ce qu'il voudra de juste. . . Concevez-vous une plus désespérante position pour tous ces hommes de sang & de crime, pour tous ces aboyeurs révolutionnaires, qui ne savent plus parler dès qu'ils ne peuvent plus crier ; nécessairement obscurs & nuls dans une assemblée, qui discutent au lieu de gouverner, de nommer aux places, de dénoncer, de piller, de tuer, de *révolutionner* enfin. . . Pour eux la paix sera la guerre, parce qu'ils seront seuls, isolés au milieu de la nation dont ils auroient voulu prolonger les maux ; alors, & ils ne le savent que trop, ils n'osent pas eux-mêmes parler de *conspiration*, de *faction de l'étranger*, de *trahison* ; ils verront à côté d'eux, pour leur répondre, Pichegru & ses émules de gloire ; & les vainqueurs de l'Europe croiront

peu aux dangers dont *la Sentinelle* recommence chaque jour l'interminable roman.

Ces hommes avoient besoin d'une séance révolutionnaire; accablés du mépris, tués par le silence, écrasés par l'éloquente discussion sur la liberté de la presse où on leur a joué le tour perfide de les écouter, il falloit que du haut de la tribune ils donnassent le signal à leurs complices du dehors & du dedans; il falloit sur-tout que leurs adversaires, que ces amis de la raison & de l'humanité, que Lemerer, que Pastoret ne fussent pas entendus; & ils ont retrouvé leurs clameurs, leurs hurlemens, leurs mouvemens convulsifs pour arracher la clôture de la discussion, pour enlever une résolution digne des beaux jours de Robespierre; on a vu se joindre à eux, se mettre à leur tête des hommes qui ont pourtant appris que la France savoit, à propos pour eux, oublier & se souvenir; on les a vus renier leur gloire, désavouer l'honneur de leur vie & réclamer la honte de montrer aux honnêtes gens un allié perfide, & aux factieux un chef repentant! Les fruits de la considération publique sont-ils donc si amers! Le poids de la reconnaissance est-il si fatigant! Se dégoûte-t-on si promptement de la louange, & quand on a essayé combien il étoit doux de remonter à l'estime, peut-on s'en lasser si vite?...

Au reste, qu'on ne s'y trompe pas; ces efforts d'une faction expirante servent à la signaler & non à la relever: elle a rappelé à son secours non pas encore les cris, mais les murmures sourds des tribunes; elle a ordonné à ses groupes d'essayer de nouveau d'intimider ceux qu'elle redoute, par leurs gestes & leurs injures... Mais tous ces moyens sont sans effet; le crime est usé; il appelle seulement par ses imprudences l'attention & la main du gouvernement; il lui montre où il est & où sont ses alliés intimes, ses amis nécessaires; il lui crie: « Je suis seul » & je suis perdu, si vous ne venez à mon secours, & » si vous ne me défendez contre la France entière, qui » va m'écraser & qui se presse autour de vous ».

P. V. T.

CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Présidence du citoyen DOULEET.

Séance du 21 germinal.

Bergevin donne lecture d'une lettre des administrateurs du Finistère, qui écrivent que l'impôt forcé est presque entièrement perçu dans ce département & que la contribution en nature a été versée dans les magasins de la république.

Peshol, ex-membre de la convention, député au corps législatif concurremment avec Garnier, de Xaintes, demande s'il ne doit pas être admis, à raison de ce que Garnier, de Xaintes, a été nommé par un autre département dont il a accepté la mission. — Renvoyé à une commission.

Le conseil, sur la proposition qui en est faite par Roux, met à la disposition des commissions des inspecteurs des deux conseils, une somme de 30 millions pour le paiement des membres du corps législatif, & le paiement des frais de construction & d'entretien des salles.

Bentabole, au nom de la commission chargée d'examiner la pétition des veuves Briesot, Gorsas, &c., rappelle les services rendus à la patrie par les citoyens dont les

veuves invoquent la bienfaisance nationale. Il propose qu'il soit payé à chacune d'elles une pension annuelle de 2000 liv. Goupilleau réclame aussi des secours pour l'enfant de Camille-Desmoulins; le tout est ajourné.

Goupilleau obtient la parole. Après le 13 vendémiaire, a-t-il dit, nous fûmes envoyés dans le Midi Giroit-Pouzolles, Fréron & moi; nous y arrêtâmes la réaction qui s'y opéroit; il n'y eut pas une goutte de sang répandue dans ces contrées pendant notre séjour; je ne connois rien à l'audace du discours qui a été, il y a quelques jours, débité à cette tribune. A peine ce discours a-t-il été connu dans le Midi, que les royalistes, les membres des compagnies de Jésus & du Soleil ont repris leurs poignards. Les patriotes sont de nouveau immolés à Vaulréas, patrie de l'abbé Maury: le commissaire du pouvoir exécutif a été égorgé par les papistes. Je demande que la commission chargée d'un rapport sur le Midi le fasse dans deux jours.

Bentabole. — Je ne demande pas la parole pour appuyer la dénonciation faite, car je ne crois pas qu'on veuille contester les faits. Je me contente d'annoncer que je suis porteur de lettres de personnes dignes de foi qui confirment les faits. Tout nous fait un devoir d'entendre au plutôt le rapport de la commission.

On a parlé à cette tribune le langage de l'assassinat. (De violens murmurent s'élevèrent)... Je le prouverai, continue l'orateur... (Les murmures l'interrompent encore).

Bentabole reprend. Je ne craindrai personne quand il s'agira de remplir mon devoir & de repousser les calomnies. Il faut que le corps législatif se prononce; il est tenu d'ouvrir cette lutte nécessaire pour terrasser les audacieux qui ont prêché le meurtre. Je demande que le rapport soit fait après-demain. — Arrêté.

Une vive altercation qui s'élève entre Bentabole, de retour à sa place, & Philippe Delleville, jette quelque désordre dans l'assemblée: le calme est bientôt rétabli.

Une longue discussion s'est engagée sur le projet de résolution relatif au partage des successions; plusieurs articles sont adoptés avec un grand nombre d'amendemens & sans rédaction.

CONSEIL DES ANCIENS

Présidence du citoyen CREUZÉ-LATOUDHE.

Séance du 21 germinal.

On fait lecture du procès-verbal de la séance d'hier; la rédaction en est adoptée.

Aucune des commissions nommées dans les séances précédentes n'étant prêtes à faire leur rapport, le conseil leve sa séance.

Le Courier des Enfants, ouvrage périodique, faisant suite à *l'Ami des Enfants*, de Berquin; par les citoyens L. Jauffret & G. H. O., cinquième & sixième cahiers. On y trouve, comme aux précédents, un mélange agréable de petits contes, dialogues, drames, anecdotes très-propres à former l'esprit des enfans sans les ennuyer. Il en paroît un petit volume in-18 tous les quinze jours.

On s'abonne à Paris, chez Gouzy-Laroche, libraire, cloître Honoré, près le palais Egalité; & dans les départemens chez tous les directeurs des postes & libraires.

Prix, 9 liv. pour l'année, 3 liv. pour quatre mois, ou 500 liv. en assignats, franc de port.